

AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (h/f)

Offre n° O073260421000059

Publiée le 21/04/2026



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DE SAINT JULIEN MONT DENIS

Lieux de travail :

- Saint-Julien-Mont-Denis, Saint-Julien-Mont-Denis (Savoie (73))
- Villargondran, Villargondran (Savoie (73))

Poste à pourvoir le : 01/06/2026

Date limite de candidature : 23/05/2026

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers : Prévention et sécurité publique > Sûreté et sécurité publique

Grade(s) recherché(s) : Adjoint technique

Adjoint technique principal de 2ème classe

Adjoint technique principal de 1ère classe

Métier(s) : [Agent de surveillance des voies publiques](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps non complet, 17h30 hebdomadaire

Télétravail : Non

Management : Non

Expérience souhaitée : Confirmé

Rémunération indicative : rémunération statutaire + régime indemnitaire+prévoyance+mutuelle santé+CNAS

Descriptif de l'emploi :

Sous l'autorité du maire assure des missions de prévention, de surveillance et de contrôle sur les voies publiques afin de garantir le respect de la réglementation, la sécurité et la salubrité publiques.

L'ASVP pourra intervenir sur deux communes, la commune de Saint-Julien-Montdenis, en collaboration avec un policier municipal et sur la commune voisine de Villargondran. Ces deux postes font l'objet de deux recrutements distincts.

Missions / conditions d'exercice :

L'agent de surveillance de la voie publique est chargé de :

- Veiller au respect des arrêtés de la police du maire
- Rechercher et relever les infractions en matière d'arrêt et de stationnement, de propreté des voies et espaces publics, de publicité, d'enseignes, de bruit de voisinage...
- Rédiger et transmettre des écrits professionnels : comptes-rendus d'activité, de procédures judiciaires, d'actes administratifs courants, d'arrêtés de circulation et occupation du domaine public...
- Veiller et prévenir sur le domaine public : gestion de l'occupation du domaine public (fêtes, animations...), présence dans les espaces publics et lors des événements festifs...
- Accueillir le public : écoute et assistance des personnes en difficulté, développement de l'information et du dialogue auprès de la population...

L'ASVP est chargé spécifiquement de:

- Veiller à la sécurité des enfants autour des écoles pendant les périodes scolaires
- Réaliser des actions de prévention routière en milieu scolaire

- Procéder à des enquêtes administratives
 - Porter des plis
- Conditions d'exercice :
- horaires irréguliers avec amplitude variable
 - rythme de travail variable en fonction des événements
 - disponibilité
 - travail en extérieur par tout temps
 - connaissance de la réglementation en vigueur
 - respect de la déontologie
 - capacité rédactionnelle sur outil informatique
 - sens du service public et des relations avec le public, contact direct avec la population
 - grande capacité relationnelle
 - esprit d'initiative

Les fonctions d'ASVP sont soumises aux conditions réglementaires d'agrément et d'assermentation et nécessitent obligatoirement le port de l'uniforme et de la carte professionnelle.

Profils recherchés :

Une expérience sur un poste similaire serait appréciée.

Diplôme de niveau CAP, BEP BAC ou équivalent

Les qualités et compétences requises pour ce poste sont :

Une bonne condition physique ;

Un sens marqué des responsabilités ;

Une bonne expression orale et écrite ;

La détention du permis B (obligatoire) ;

Le casier judiciaire doit être compatible avec la fonction

Contact et modalités de candidature

Contact : 04 79 59 60 85

Informations complémentaires :

Ce poste d'ASVP à temps non complet proposé par la commune de Saint-Julien-Montdenis peut être complété par un autre emploi d'ASVP au sein de la commune voisine de Villargondran, offre d'emploi n° O073260421000035 offrant ainsi la possibilité d'un temps de travail à temps complet.

Envoyer CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire

Mairie

318 rue du Bourg

73870 Saint-Julien-Montdenis

ou par courriel à : sa@saint-julien-montdenis.com

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o073260421000059-agent-surveillance-voie-publique>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.